



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 JUI 2020

L'An deux mil vingt, le quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard DELATTRE, Maire.

Date de convocation : 08/06/2020

Date d'affichage : 06/06/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6 + 1 pouvoir

Votants : 7

Etaient présents : MM Delattre Bernard, Lagrenée Lucien, Pelletier Joël, Dachez Dominique, Brihier Nicolas, Aince Béatrice

Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents excusés : Thomas Jean-Claude (qui a remis pouvoir à Pelletier Joël), Poiret Candice, Elobbadi Karim, Beaugrand Michel

La séance est ouverte. M. BRIHIER Nicolas est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Compte-Rendu du 9 mars 2020 : pas d'observation particulière, adopté à l'unanimité.

Communications du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'exécution de certains travaux annuels d'entretien :

- L'entretien des caniveaux situés en traversée de village sur la RD 929, Routes de Bapaume et d'Albert, la D73, rues de l'église et Bouleville et la route de Contalmaison à raison de 4 fois sur l'année, programmée à des moments proches de certains événements récurrents (mai, juillet, août, novembre).
- Une taille des accotements herbeux du chemin du « tour des haies » (tour du village) par l'entreprise « Gressot ».
- L'enlèvement et le nettoyage du dépôt « inconsideré » de branchages divers, sur l'espace communal (ancien site du son et lumière) par l'entreprise Chatelain. Mr le Maire évoque à ce sujet les problèmes compréhensibles liés à la fermeture de la déchetterie pendant la période de confinement, aujourd'hui réouverte.
- Les véhicules accidentés (certains en épave) où en cours de réparation, de nouveau déposés ou illégalement stationnés le long du chemin du tour des haies ont été enlevés. D'autres, en nombre conséquents restent encore sur les espaces communaux et privés à proximité de la salle polyvalente. Selon le garagiste responsable de cette situation, consulté à cet effet, les enlèvements continuent !

- Le 4 juin courant à 16h30 – Salle polyvalente de Pozières, s’est tenue une réunion de travail sur la reprise des écoles du RPI de Pozières/Contalmaison et Ovillers-La Boisselle en présence de l’Inspecteur du secteur académique de Doullens, du médecin scolaire de l’Education Nationale, des Maires concernés, Président du SISCO, Professeurs des écoles concernés, délégués et représentants de parents d’élèves, du restaurateur du « Poppy », prestataire pour la cantine scolaire ainsi que trois membres des nouveaux élus du futur conseil municipal (le second tour prévu ayant été reconduit au 28 juin courant). Les conditions de reprise des diverses activités ont été évoquées et la date de reprise au Lundi 15 juin a été décidée d’un commun accord. Toute la semaine passée a donc été consacrée aux préparatifs de la salle de classe de l’école de Pozières, en lien avec la Professeure des écoles. Le dispositif de liaison informatique a été revu entièrement avec intervention d’un technicien de chez « orange » qui l’a pratiquement entièrement renouvelé. Les produits et ustensiles d’entretien ont été achetés par la commune, conformément aux conditions sanitaires recommandées. Des tables ont été enlevées et entreposées dans l’ancienne mairie, afin de respecter les règles de distanciation. Une coordination du dispositif de nettoyage des lieux a été décidée pour une bonne régularité.
- Monsieur le Maire remercie les adjoints, la secrétaire de Mairie ainsi que les employés communaux pour leur étroite collaboration. Monsieur le Maire ajoute que cette « fin de mandat » pour laquelle, des « prolongations » sont assurées depuis mars dernier, sera à marquer dans les annales, tant elles ont été nourries de prises diverses de décisions et responsabilités dans le même temps. Mais il se félicite d’avoir assuré de son mieux cette charge avec l’ensemble de son équipe qui s’est elle aussi montrée très réactive.
- Monsieur le Maire informe avoir reçu en Mairie, le vendredi 15 mai 2020 à 16h, la visite « prodigieuse » du Président du Conseil Départemental, Laurent SOMON. Cette visite était en fait prévue depuis longue date mais la situation du « confinement » l’avait remise à plus tard. Le Président devait assister à la cérémonie du mémorial des animaux (site du moulin) en juillet 2017 mais un impératif lié à sa fonction l’en avait empêché. Il savait qu’un livre dédié à la vie des vétérinaires de guerre lui avait été dédicacé par son éditeur, l’un des grands vétérinaires de l’armée australienne, sachant que Laurent SOMON est également vétérinaire de métier. C’est ainsi que le Président du CD avait souhaité faire le déplacement « à Pozières » pour cette remise de livre et visiter en même temps le mémorial des animaux.
Dans le même temps, sensibilisé par un autre projet à Pozières : celui des « Allées d’arbres mémorielles » (*mis à l’ordre du jour pour délibération*), il a confirmé sa présence à la réunion de cadrage du 26 juin courant à Pozières où plusieurs personnalités seront également présentes ainsi que des membres issus du groupe des « nouveaux élus ». Le Président avait souhaité que cette réunion puisse se tenir « avant la fin de votre mandat » avait-il promis ! Monsieur le Maire le remercie et le félicite pour cette parole tenue.
- Monsieur le Maire profite de cette partie « communications » pour attirer l’attention de toute l’assemblée présente, que ce soir lundi 15 juin 2020, premier jour de la reprise des activités scolaires, est également le dernier Conseil Municipal de l’équipe municipale dont personne parmi les actuels élus n’a souhaité « repartir ». A cet effet, à l’issue du second tour de scrutin prévu le 28 juin courant, un onzième conseiller sera élu. Il est heureux de

souhaiter au futur Maire qui lui succédera, à son équipe qui l'assistera, ses vœux de réussites pour la meilleure continuité possible, en son nom personnel et celui de l'actuel conseil en place, avec cet esprit d'impartialité qui l'a toujours animé dans l'intérêt général de la communauté. « Que le nouveau Maire sache que je me tiens à sa disposition le cas échéant, certes dans la limite des prérogatives d'un « Maire honoraire » ! mais tirées de près de vingt années d'expérience » a-t-il déclaré en s'adressant aux nouveaux élus présents.

- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu successivement les remerciements des Maires d'Unley (Australie du Sud) et de Ku-Ring-Gai (NSW), suite aux dons de 2810,00€ issus de la cagnotte lancée par la commune de Pozières, en partenariat avec l'Association locale « Digger Cote 160 » présidée par Yves Potard. Ces sommes ont donc été transférées par moitié à leur intention dans le cadre des incendies ravageurs dont l'Australie a été victime juste avant la pandémie. Elles ont été ensuite respectivement versées par ces dernières à des organisations travaillant « pour le bien être et la sauvegarde des animaux ». Monsieur le Maire rappelle que ces deux villes sont « Partenaires de mémoire » avec Pozières pour les raisons qui les lient particulièrement avec leur histoire dans la libération de notre village. Une information plus détaillée est prévue dans le cadre d'un prochain bulletin municipal.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire explique que la Direction Générale des Finances Publiques a demandé aux communes de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales 2020 avant le 3 juillet prochain. Il rappelle que ces taxes auraient dû être votées en avril en même temps que le budget primitif mais qu'avec le contexte de la crise sanitaire, cela n'a pu être effectif. Il convient donc pour cette assemblée de définir les taux d'imposition pour l'année 2020. Il rappelle également que suite aux décisions gouvernementales, il n'y a plus lieu de décider du taux d'imposition pour la Taxe d'Habitation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 et adopte à l'unanimité les taux suivants :

Taxe foncière sur propriétés bâties : 22.23 %

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 41.73 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de quarante et un mille sept cent soixante-dix-huit euros (41 778 €). Le montant se rapportant à la Taxe d'Habitation (29 036 €) sera compensé par une dotation d'Etat.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'allées d'arbres mémorielles de part et d'autre de la Route Départementale 929

Afin de conclure les conditions de faisabilité du projet d'ALLEES d'ARBRES MEMORIELLES" de part et d'autre des entrées du territoire de Pozières, sur la RD 929 :

A l'issue de plusieurs réunions préparatoires avec différents représentants de services près le Conseil Départemental de la Somme, en accord avec Monsieur le Président du Conseil Départemental, Laurent SOMON qui a confirmé sa présence à la réunion de cadrage va se tenir le 26 juin prochain à 14h à la Salle Polyvalente de la Mairie de Pozières où seront évoqués les trois points clefs de ce projet : Financement - Aménagement – Entretien - afin de définir officiellement l'engagement de chacun des partenaires concernés pour ce projet.

En rappel d'information, s'agissant d'un projet de création d'Allées d'arbres mémorielles » prévu sur le territoire de Pozières, porté par l'association « Pelouse et Environnement », de part et d'autre des entrées de village situés sur la RD 929, voie dite « grande circulation » relevant de la compétence du Département qui l'accepte, il convient de confirmer l'accord de la commune d'effectuer ces travaux d'implantation « sur son territoire », conformément au principe de répartitions suivant :

1 - Financement des plans et protections par une association australienne, via « Pelouse et Environnement » représenté par Mr Nigel WELLS.

2 – Travaux de plantations par le Conseil Départemental

3 - Entretien régulier par la Commune des espaces de promenades préalablement aménagés dès les plantations terminées, le long des allées d'arbres.

Ce projet a été pensé et présenté par l'Association "Pelouses et Environnement" (siège à Montgeron/ Essonne), lauréate du premier concours national des "Allées d'arbres" organisé par SITES et MONUMENTS en 2016.

Les engagements respectifs de chacun seront définis par un « PROTOCOLE D'ENTENTE » qui pourraient s'inspirer de celui établi en 2013 pour la réalisation du « Chemin de Mémoire Australien » à Pozières (*l'objectif étant très ressemblant*), entre la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; la Commune de Pozières et le Commonwealth d'Australie, ainsi que du Bail emphytéotique concernant l'entretien.

L'entretien du Site de Gibraltar a en effet été pris en charge par la Commune de Pozières, à la suite de la signature d'un Bail emphytéotique proposé par le Département de la Somme (propriétaire du Site) avec la Commune de Pozières, en considération du profit sur son territoire des aménagements réalisés, qu'elle n'a pas eu à financer.

NB : Pour information, l'examen de ce bail a fait l'objet d'une délibération favorable du Conseil Municipal (point N° 4 de l'Ordre du Jour) prise en séance du 13 décembre 2013 à 20H30.

Compte tenu de l'origine associative de ce projet, des lieux choisis pour ces implantations, de ses objectifs, notamment celui prévu dans le cadre d'une seconde phase (portion RD 929 entre la sortie de Pozières et le Site de mémoire du Moulin (vers Bapaume), l'Association Pelouse et Environnement a souhaité également le soutien de l'Association Pour la Reconstruction du Moulin, en partenariat avec la commune de Pozières.

Pour information : Monsieur Nigel WELLS, représentant l'association « Pelouse et Environnement » est en lien avec la compagnie australienne « Lycopodium », donateur sur ce projet. Il très intéressé par le projet de plan "1 million d'arbres" lancé le 3 juin courant par le Président de la Région des Hauts de France dont il vient d'être informé. Il étudie cette proposition qui s'adresse, non seulement aux collectivités, mais également aux associations « œuvrant sur le foncier public en partenariat avec les collectivités qui s'engagent à planter sur leurs propriétés, avec un financement de la Région à hauteur de 90 % des dépenses liées à l'achat des plans et des protections. Cette action fait l'objet d'un appel à projets qui sera lancé en juin (courant de ce mois !) dans la perspective de planter dès l'automne prochain, et qui sera reconduit en 2021 et 2022 après dépôt préalable de projets. L'implantation des arbres étant prévue sur le territoire de la Commune, les conditions préalables du dépôt de dossier auprès du Conseil Régional seront toutefois examinées afin de connaître l'identité du demandeur (La Commune ou une Association ?)

Nigel WELLS informe le Maire dans le cas d'un accord conjoint avec ce projet de plan de la Région, la mise en œuvre des deux phases pourrait s'effectuer plus rapidement avec deux inaugurations comme suit :

1 – le 25 avril 2021 (Cérémonies ANZAC) avec l'Australie « allées mémorielles des bataillons ».

2 – Le 11 novembre 2021 (phase côté site du moulin) « allées internationales » ou « Avenue du Bicentenaire – 2016-2116 » avec l'Australie, la CGWC, le Canada, l'Allemagne, le Danemark (pour les raisons évoquées en lien avec la bataille du Moulin), d'où le travail partenarial actuellement en cours entre l'Association Pour la Reconstruction du Moulin, diverses Ambassades et certaines villes concernées.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Campagne de recensement 2021 : Désignation du coordonnateur communal

Par courrier en date du 19 mai 2020, la Direction Régionale des Hauts de France de l'INSEE demande de désigner avant le 30 juin un coordonnateur qui sera responsable de la réalisation de la collecte du recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. Un agent recenseur sera nommé en temps voulu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Xavier LESAGE, coordonnateur communal.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Décision sur le montant à réclamer aux associations utilisant la salle communale pour le Yoga et la danse pour la période 2019-2020 dans le cadre du contexte de la crise sanitaire

Monsieur le Maire rappelle la convention d'utilisation pour les associations utilisant la salle communale hebdomadairement pour la pratique du yoga ou de la danse et précise que le montant annuel fixé est de cent soixante euros (160 €) pour une utilisation hebdomadaire de septembre à juin.

Il signale que suite à la crise sanitaire dû à la COVID 19, toutes ces manifestations sportives ont été annulées dès la mi-mars 2020 et qu'il convient donc de définir le montant à réclamer à ces associations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 80 € le montant à réclamer aux associations ayant utilisé la salle communale pour la pratique de sports de septembre 2019 à juin 2020 et autorise le maire à émettre le titre ce recette correspondant.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**Suppression d'un poste d'adjoint technique à 1/35^{ème}
et création d'un poste d'adjoint technique à 4/35^{ème}**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu du besoin d'augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail de l'adjoint technique chargée de l'entretien des locaux afin de pourvoir aux besoins réels de la commune, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants. Monsieur le Maire propose au conseil municipal la suppression de l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 1h hebdomadaire au service technique pour le nettoyage des locaux à compter du 1^{er} septembre et la création de l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 4h hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre, relevant de la catégorie C au service technique pour l'entretien des locaux. Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 mars 2020 et après délibération, le conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire et autorise la suppression du poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 1h hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre et la création du poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 4h hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2020.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Renouvellement et avenant modifiant la quotité horaire et la rémunération du contrat du poste d'adjoint technique suite à la suppression et à la création.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 avril 2017 l'autorisant à créer un emploi permanent pour l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet. Il informe que le contrat de l'agent affecté à ce poste était renouvelable à compter du 1^{er} mai dernier et qu'en raison de l'état de crise sanitaire dû à la COVID 19, le conseil municipal n'a pu délibérer en temps imparti pour le renouvellement du contrat. Un certificat administratif a donc été remis au receveur municipal afin de garantir le maintien des salaires de l'agent à compter du 1^{er} mai 2020. Il s'agit donc de régulariser la situation et propose de valider le renouvellement du contrat de l'agent à compter du 1^{er} mai 2020 pour une durée d'un an renouvelable. Ce contrat de 1h hebdomadaire sera modifié dès le 1^{er} septembre pour passer à 4h hebdomadaires et la rémunération sera revalorisée conformément au décret 2019-1387 du 18 décembre 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Avenant modifiant la rémunération d'un Adjoint Technique.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 octobre 2019 l'autorisant à procéder au recrutement d'un Adjoint Technique à compter du 1^{er} novembre 2019 en remplacement de l'agent faisant valoir ses droits à la retraite. Il signale de la nécessité de revaloriser la rémunération de cet agent conformément au décret 2019-1387 du 18 décembre 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de l'Adjoint Technique pour régularisation des indices de rémunération à compter du 1^{er} juillet 2020.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 15 juin 2020

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le tableau des emplois permanents de la commune à compter du 15 juin 2020 comme suit : 1 Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe et 3 Adjoints Techniques à temps non complet.

Questions diverses

Dans le cadre de l'organisation du deuxième tour des élections municipales qui se tiendra le 28 juin prochain, Monsieur le Maire propose que le bureau de vote soit tenu par deux membres dont le président sera le Maire et les adjoints actuels et le deuxième membre choisi parmi les conseillers élus lors du 1^{er} tour. L'assemblée émet un avis favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 40 la séance est levée.

Le Maire, DELATTRE B.	Le 1 ^{er} Adjoint LAGRENEE L.	Le 2 ^{ème} Adjoint PELLETIER J.	Le 3 ^{ème} Adjoint DACHEZ D.
M. THOMAS J-C. Absent excusé (pouvoir à Joël Pelletier)	M. ELOBBADI K. Absent excusé	Mme. AINCE B.	M. BEAUGRAND M Absent excusé

Mme. POIRET C.	M. BRIHIER N.		
Absente excusée			